



Le pouvoir de l'humanité

XXXIV^e Conférence internationale
de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

28–31 octobre 2024, Genève

Agir maintenant en combattant ensemble les épidémies et les pandémies (Résolution 3 de la XXXIII^e Conférence internationale)

RAPPORT INTÉRIMAIRE

Septembre 2024

FR

34IC/24/10.3
Original : anglais
Pour information

Document établi par la Fédération internationale des Sociétés de la
Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, en consultation avec le Comité
international de la Croix-Rouge

RAPPORT INTÉRIMAIRE

Agir maintenant en combattant ensemble les épidémies et les pandémies (Résolution 3 de la XXXIII^e Conférence internationale)

RÉSUMÉ

Le présent rapport fournit un bilan global de la mise en œuvre de la résolution 3, « Agir maintenant en combattant ensemble les épidémies et les pandémies », depuis son adoption à la XXXIII^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Conférence internationale) en 2019, et présente des éclairages essentiels ainsi que des recommandations.

La résolution 3 vise à aider le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Mouvement) à mettre en œuvre une approche structurée, complète, prévisible et coordonnée de la prévention et de la détection des épidémies, et de l'intervention et du relèvement en cas d'épidémie, en collaboration avec les États et d'autres partenaires. Elle cible les activités dans le cadre desquelles le Mouvement apporte une valeur ajoutée aux capacités existantes, en mettant fortement l'accent sur les approches communautaires et la localisation des interventions. La résolution entend également favoriser une vision, une approche et un engagement communs, dans les pays et au-delà des frontières, à optimiser l'impact des investissements engagés dans la maîtrise des épidémies et à assurer le succès des activités de détection, de contrôle et d'intervention.

Déclarée par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) peu après l'adoption de la résolution 3, la pandémie de Covid-19 a eu des conséquences profondes partout dans le monde ; elle a entraîné environ sept millions de décès confirmés (OMS) et a eu des répercussions considérables sur le plan socioéconomique. Ce rapport met en lumière la réponse puissante que le Mouvement a déployée face à la pandémie en tirant parti de son réseau mondial et de son expertise pour relever les défis multiformes posés par la crise. Grâce à une stratégie complète du niveau local au niveau mondial, le Mouvement a garanti des avancées significatives dans l'atténuation de la propagation du virus, le soutien aux systèmes de santé et la lutte contre les effets socio-économiques de la pandémie.

Enfin, le rapport s'appuie sur les enseignements tirés de la pandémie de Covid-19 et d'autres flambées de maladies récentes et aborde les questions de la préparation juridique aux urgences de santé publique et du rôle d'auxiliaire des Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Sociétés nationales) dans les domaines de la santé et des soins. Sur la base de ces éléments, il formule des recommandations fermes en vue de la XXXIV^e Conférence internationale.

1) INTRODUCTION

Les épidémies et les pandémies constituent l'une des plus grandes menaces pesant sur un monde sûr et sain. Elles sont en augmentation et, dans le monde connecté d'aujourd'hui, elles se répandent plus loin et plus vite que jamais. Entre 2011 et 2021, l'OMS a enregistré 2 377 épisodes de maladies infectieuses, soit en moyenne plus de 200 par an (OMS). La pandémie de Covid-19 a fait des ravages considérables sur les vies, la santé et le bien-être social et économique dans le monde et constitue un obstacle majeur à la réalisation des objectifs de développement durable des Nations Unies. **Les épidémies de maladies connues** – choléra, rougeole, maladie à virus Ebola et paludisme – continuent de menacer d'importantes portions de la population mondiale. En outre, 60 % des **maladies infectieuses**

existantes et 75 % des **maladies infectieuses émergentes** sont passées de l'animal à l'humain, comme c'est le cas pour la maladie à virus Ebola, le syndrome respiratoire du Moyen-Orient (MERS), la maladie à virus Zika et le Covid-19¹. Selon des études récentes, les changements climatiques pourraient aggraver plus de la moitié de l'ensemble des maladies infectieuses². La résistance aux antimicrobiens, due en grande partie à l'utilisation abusive et excessive d'antimicrobiens chez les humains, les animaux et les plantes, constitue également une menace majeure pour la santé publique et le développement à l'échelle mondiale³. L'expérience nous a appris qu'avec des mesures de préparation et d'intervention efficaces, il est possible de réduire à leur minimum les répercussions des épidémies et des pandémies, voire de les prévenir. Dotées des connaissances, des compétences et des outils appropriés, en adoptant les bons comportements, les communautés peuvent être la première ligne de défense contre les épidémies et les pandémies.

Les Sociétés nationales sont les mieux placées pour soutenir la préparation et la réponse communautaires aux épidémies et aux pandémies en raison de leur rôle unique d'auxiliaires des pouvoirs publics, et parce qu'elles sont locales, bien connues et dignes de confiance. Leur personnel et leurs volontaires font partie des communautés qu'ils servent. Ils sont présents avant, pendant et après les situations d'urgence sanitaire. Ils aident les communautés à se prémunir des maladies, à prévenir et maîtriser les flambées épidémiques, et à signaler rapidement les événements sanitaires inhabituels aux autorités afin d'enrayer les épidémies. Les services de santé et de soins ordinaires des Sociétés nationales jettent des ponts entre les communautés et les systèmes de santé locaux. **Tous les ans, les 191 Sociétés nationales vont au-devant de millions de personnes afin de leur assurer un large éventail de services de santé et de soins et, ainsi, d'améliorer la santé et le bien-être de tous.** Pour de nombreuses Sociétés nationales, les programmes de santé et les programmes d'eau, d'assainissement et d'hygiène axés sur le long terme constituent souvent le fondement de leur présence continue au sein des communautés et de leur capacité de réagir rapidement et efficacement dans les situations d'urgence. C'est sur cette présence continue que reposent la confiance que leur accordent les communautés et leur connaissance approfondie des risques, des vulnérabilités et des inégalités qui existent dans le domaine de la santé.

La **Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Fédération internationale)** a été fondée au lendemain de la pandémie de grippe de 1918. Depuis lors, son réseau travaille de concert avec les gouvernements et des partenaires clés tels que l'OMS pour aider les personnes à se préparer aux situations d'urgence sanitaire, y répondre et s'en relever. La Fédération internationale s'emploie à renforcer la capacité des Sociétés nationales de se préparer aux épidémies et d'y répondre au travers de formations, d'une assistance technique, d'un appui au plaidoyer, d'actions de coordination et de la mobilisation de ressources financières, et ce, afin de garantir un accès à la santé et aux soins pour les personnes les plus vulnérables. Le réseau de la Fédération internationale met tout en œuvre pour toucher les **communautés « du dernier kilomètre »**, plaider pour une **approche multirisque et multisectorielle** de la sécurité sanitaire mondiale, et accroître la coordination entre la gestion des catastrophes et la santé publique. Le Secrétariat de la Fédération internationale coordonne les interventions internationales face aux épidémies et fournit aux membres des outils et des orientations sur la gestion des risques épidémiques. En outre, il influence le débat sur la politique de santé mondiale et **promeut le rôle des Sociétés nationales** dans la gestion des risques épidémiques.

Le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) veille à ce que les personnes touchées par un conflit et d'autres situations de violence puissent accéder à des soins de santé

¹ Voir, par exemple : <https://unsdg.un.org/fr/resources/prevenir-de-prochaines-pandemies-les-zoonoses-et-comment-briser-la-chaine-de-transmission>

² Voir, par exemple : <https://www.nature.com/articles/s41558-022-01426-1>, <https://climate.health/cop28-report/>

³ Voir, par exemple : <https://www.who.int/fr/news-room/fact-sheets/detail/antimicrobial-resistance>

de base répondant à des normes universellement reconnues. Souvent, cela suppose de soutenir ou de remplacer provisoirement les services de santé existants. Ce point est essentiel non seulement pour faire face aux épidémies et aux pandémies, mais également pour maintenir la fourniture de services médicaux pendant les flambées de maladies, afin d'éviter qu'elles ne se transforment en épidémies. Pour se préparer de façon spécifique aux épidémies et aux pandémies et y faire face, le CICR met en œuvre des stratégies globales qui comportent : 1) des mesures juridiques et de protection ; 2) un appui aux systèmes de santé ; 3) l'interaction avec les communautés et l'éducation ; 4) une aide aux établissements de détention ; et 5) une aide humanitaire à grande échelle. Les expériences tirées des épisodes de maladie à virus Ebola, de choléra et de tuberculose, notamment, ont enseigné au CICR qu'il convient d'adopter des approches propres au contexte et fondées sur des données probantes, qui concilient la lutte contre les infections et la nécessité de préserver les autres services essentiels.

Ensemble, en tant que Mouvement, nous mobilisons un large éventail de parties prenantes dans la préparation et la réponse aux épidémies et aux pandémies – gouvernements, établissements de santé, centres de détention, dirigeants religieux, entreprises et médias –, car nous savons que toutes les composantes de la société doivent s'unir pour protéger les populations contre les épidémies et les pandémies.

Depuis 2005, le [Règlement sanitaire international](#) (RSI) fournit un **cadre juridique global** qui définit les droits et les obligations des pays en matière de gestion des épisodes et des urgences de santé publique susceptibles de franchir les frontières. Les pays doivent évaluer leur capacité de prévenir et détecter les épidémies, et d'y répondre, en utilisant différentes approches qui apportent un éclairage unique sur leur profil de risque, de vulnérabilité et de capacité face aux menaces de maladies infectieuses. L'[Outil de référencement de l'OMS](#) pour le renforcement des capacités d'urgence sanitaire est accessible sur une [plateforme numérique](#) conçue pour faciliter la planification et la mise en œuvre des activités de préparation à la sécurité sanitaire, du RSI et des activités de [préparation, de réponse et de résilience face aux urgences sanitaires](#) (HEPR). Le [Programme de sécurité sanitaire mondiale](#) (GHSA), lancé en 2014 et prolongé jusqu'au 31 décembre 2028, réunit plus de 70 nations, organisations internationales, organisations non gouvernementales et entreprises du secteur privé qui collaborent pour renforcer les capacités d'atteindre des objectifs spécifiques et mesurables, et accélérer la mise en place des capacités de base nécessaires au déploiement du RSI. Dans de nombreux pays, ce programme a donné lieu à des [plans d'action nationaux pour la sécurité sanitaire](#).

Le coût humain, économique et social dévastateur de la pandémie de Covid-19 a mis en évidence la nécessité urgente d'une action coordonnée aux fins de renforcer les systèmes de santé et de mobiliser des ressources supplémentaires dédiées à la prévention, à la préparation et l'intervention en cas de pandémie. À cette fin, le [fonds de lutte contre la pandémie](#) a été instauré en septembre 2022 afin d'injecter des ressources supplémentaires dans les actions de prévention, de préparation et d'intervention en cas de pandémie. Deux appels à propositions ont été lancés. En juillet 2023, 19 propositions ont été sélectionnées et au total, 338 millions de dollars É.U. ont été attribués dans 37 pays. Pour le deuxième appel, clôturé en mai 2024, le montant de l'enveloppe s'élevait à 500 millions de dollars É.U. Par ailleurs, un ensemble d'amendements au RSI a été approuvé par consensus à la 77^e Assemblée mondiale de la Santé, qui s'est tenue en mai 2024 à Genève. Parmi ces amendements figurent une définition des « urgences pandémiques », un appel à faciliter l'accès équitable aux produits de santé dont les pays pourraient avoir besoin pour faire face à une urgence de santé publique, ainsi que la création d'un comité chargé de superviser la mise en œuvre du RSI. Un consensus sur un nouvel accord sur les pandémies n'ayant pas été atteint en amont de la 77^e Assemblée mondiale de la Santé, les États membres de l'OMS ont prolongé le mandat de l'[organe intergouvernemental chargé des négociations](#), qui avait été mis sur pied en décembre 2021, pour qu'il puisse mener à terme les négociations liées à cet accord dans l'année, d'ici l'Assemblée mondiale de la Santé de 2025 ou avant si possible.

Les stratégies du Mouvement et les stratégies institutionnelles examinent le rôle du Mouvement dans le renforcement des systèmes de santé et la préparation aux épidémies et aux pandémies. En 2007, la XXX^e Conférence internationale a approuvé l'engagement pris dans la résolution 1 de « renforcer les systèmes de santé et d'élaborer des plans nationaux en y faisant participer les Sociétés nationales, et de donner aux volontaires et aux groupes vulnérables la faculté et les moyens nécessaires ». La résolution, « Agir maintenant en combattant ensemble les épidémies et les pandémies », adoptée 12 ans plus tard, offre une occasion opportune de consolider le rôle des composantes du Mouvement dans la prévention, la préparation, l'intervention et le relèvement en cas d'épidémie et de pandémie.

L'amélioration de la préparation et de la réponse locales à un large éventail de crises, en parallèle à des mécanismes de soutien international complémentaires, occupe une place centrale dans la [Stratégie 2030](#) de la Fédération internationale, qui envisage spécifiquement des investissements dans la préparation aux épidémies et aux pandémies, en particulier pour les acteurs, les réseaux et les volontaires locaux en tant qu'intervenants de première ligne et que détecteurs précoces des risques. La préparation et l'intervention en cas d'épidémie et de pandémie constituent l'un des domaines d'action du [Cadre de la Fédération internationale relatif à la santé et aux soins](#), approuvé par le Conseil de direction en juillet 2020. La [Politique de la Fédération internationale relative à la gestion des risques de catastrophe](#) (2019) et le [cadre de préparation des Sociétés nationales](#) décrivent en outre les approches adoptées par la Fédération pour renforcer les capacités locales de préparation afin de garantir une aide humanitaire efficace et rapide face à des aléas variés, notamment les épidémies et les pandémies. Enfin, dans un [livre blanc sur la sécurité sanitaire mondiale](#) de 2022, la Fédération internationale précise son approche de la résilience des communautés, des Sociétés nationales et d'autres parties prenantes.

Comme l'a montré la lutte contre la pandémie de Covid-19, la préparation et la réponse aux épidémies et aux pandémies associent étroitement la santé humaine, animale et environnementale ; l'eau, l'assainissement et l'hygiène ; les catastrophes, le climat et la gestion des crises ; l'interaction avec les communautés et la redevabilité ; le droit relatif aux catastrophes ; la protection, le genre et l'inclusion ; l'éducation ; et bien d'autres domaines d'activités du Mouvement.

2) HISTORIQUE

Conformément à l'engagement pris au titre de la résolution 3, « Agir maintenant en combattant ensemble les épidémies et les pandémies », le présent rapport fait état des progrès réalisés depuis l'adoption de cette résolution à la XXXIII^e Conférence internationale en 2019, et énonce ses principales conclusions, ainsi que des recommandations. Il tient compte de la réponse du Mouvement face à la pandémie de Covid-19 et à d'autres flambées de maladies récentes, ainsi qu'une sélection de documents de recherche tirant les enseignements des activités de préparation et d'intervention menées dans le cadre d'urgences de santé publique.

3) ANALYSE/PROGRÈS RÉALISÉS

A) PRÉPARATION ET RÉPONSE DU MOUVEMENT AUX ÉPIDÉMIES ET AUX PANDÉMIES

La pandémie de Covid-19

L'opération sans précédent déployée par le Mouvement lors de la pandémie de Covid-19 a clairement mis en lumière le rôle que les Sociétés nationales, le CICR et la Fédération internationale peuvent jouer en collaboration avec les États parties, l'Organisation mondiale de la Santé et d'autres parties prenantes clés à tous les niveaux, pour se préparer aux vagues successives d'une pandémie et y faire face.

Les principales réalisations de l'opération étaient axées sur le renforcement des services de santé. Au travers de campagnes de santé publique ciblées incluant la communication sur les risques, l'interaction avec les communautés et les campagnes de vaccination, les Sociétés nationales ont contribué de manière significative à accroître la sensibilisation et l'adhésion aux mesures préventives. Un nombre impressionnant de **1,2 milliard de personnes ont été touchées par des initiatives de communication** et d'interaction avec les communautés consistant à fournir des informations exactes sur le virus, à promouvoir les mesures de prévention et à dissiper les rumeurs et les fausses informations afin de lutter contre une autre pandémie : celle de la désinformation. Collectivement, le réseau a aidé **161 millions de personnes à se faire vacciner contre le Covid-19**. Cet effort a permis de réduire la propagation du virus et de protéger les populations vulnérables, en particulier dans les communautés mal desservies.

Au-delà de l'aspect sanitaire, l'opération relative au Covid-19 s'est étendue aux conséquences socioéconomiques de la pandémie. Les mesures initiales de restriction des déplacements ont empêché des millions de personnes d'accéder à la nourriture et aux produits de première nécessité, ainsi qu'à leurs sources de revenus quotidiennes. **Les Sociétés nationales ont fourni de la nourriture et d'autres articles en nature à 92 millions de personnes** à travers le monde. Le réseau assuré un soutien aux moyens de subsistance afin de garantir l'accès des communautés touchées aux services essentiels et à des sources durables de revenus, notamment par le biais de **transferts monétaires et/ou de distribution de bons directs destinés à 5,9 millions de personnes**.

L'opération de la Fédération internationale relative au Covid-19 a également permis de soutenir les Sociétés nationales de façon qu'elles puissent résister au choc causé par les conséquences de la pandémie partout dans le monde. Ce soutien portait notamment sur leur préparation, la continuité de leurs activités, leur viabilité financière, le soutien aux volontaires et, plus particulièrement, sur le devoir de protection. **Au total, 154 Sociétés nationales ont indiqué que leur rôle était inclus dans les plans d'intervention et de relèvement face au Covid-19 du gouvernement national de leur pays. Cela montre que le positionnement et la coordination des Sociétés nationales vis-à-vis des autorités gouvernementales ont également été renforcés de façon à affronter les conséquences de la pandémie.** Les Sociétés nationales ont veillé au maintien de la fourniture de leurs services grâce à des plans de continuité des activités, 146 d'entre elles ayant préparé ou mis à jour ces plans pour faire face à la pandémie. Enfin, des espaces de partage d'informations, de collaboration et d'apprentissage ont été créés pour donner aux volontaires de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge les moyens d'agir.

[L'édition 2023 du rapport « Tout le monde compte » de la Fédération internationale](#) présente les conclusions et les enseignements tirés des efforts collectifs déployés par au moins 180 Sociétés nationales durant la pandémie de Covid-19. Il souligne les forces fondamentales du réseau, sa capacité d'innover et sa rapidité d'adaptation à de nouveaux contextes opérationnels, tout en conservant la confiance des communautés.

Le CICR a tiré plusieurs leçons importantes de la pandémie de Covid-19, lesquelles influent et continueront d'influer sur ses interventions face aux épidémies et pandémies actuelles ou futures. L'approche du CICR à l'égard des pandémies et des épidémies repose sur une stratégie multidimensionnelle qui intègre des réponses sanitaires, légales et sociales aux fins de relever avec succès les défis complexes posés par ces crises. Cette expérience a donné lieu à l'élaboration d'un cadre de gestion des pandémies et des épidémies qui définit les modes d'action et les priorités pour les pandémies futures.

Autres flambées de maladies

Outre ses opérations face à la pandémie de Covid-19, depuis l'adoption de la résolution 3 en décembre 2019, la Fédération internationale a soutenu les Sociétés nationales dans leur réponse aux épidémies au travers de 15 appels d'urgence et 60 opérations financées par le Fonds pour l'intervention en cas de catastrophe (DREF). Ces mécanismes ont permis d'appuyer des activités de préparation et d'intervention en cas d'épidémie dans 49 pays des cinq régions du monde (29 en Afrique, 8 en Asie-Pacifique, 6 dans les Amériques, 4 dans la région Moyen-Orient et Afrique du nord et 2 dans la région Europe et Asie centrale). Sur les 75 opérations soutenues, trois ont eu lieu en décembre 2019, 7 en 2020, 13 en 2021, 21 en 2022, 22 en 2023, et 9 à fin juin 2024. Parmi ces opérations, 32 portaient sur des cas de fièvres hémorragiques virales (dont 8 à des fins de préparation) ; 19 appuyaient des interventions de lutte contre de multiples flambées de choléra, en particulier en Afrique ; 19 portaient sur des maladies à transmission vectorielle, dont la dengue en particulier ; et 10 ciblaient des maladies évitables par la vaccination. Le reste des opérations portait sur d'autres types de maladies dont certaines étaient liées, par certains aspects, à l'initiative « Une seule santé » (anthrax, fièvre aphteuse et variole du singe, entre autres).

Ces dernières années, le choléra a largement frappé, le nombre d'épidémies dans le monde s'élevant à environ 29. En 2017, le groupe spécial mondial de lutte contre le choléra a lancé une [feuille de route mondiale pour 2030](#) dont l'objectif est d'éliminer la maladie dans 20 pays et de réduire le nombre de décès dus au choléra de 90 % d'ici à 2030, par rapport aux chiffres de 2017. Les Sociétés nationales et la Fédération internationale approuvent pleinement cet objectif, ainsi que celui, plus large, d'éradiquer le choléra au moyen d'activités de préparation et d'intervention sur le terrain, et d'efforts de prévention à long terme tels que l'initiative [One WASH](#) et la plateforme d'appui aux pays du Groupe spécial mondial de lutte contre le choléra.

Dans ce contexte, la Fédération internationale a élaboré une stratégie axée sur trois actions principales qui sont étroitement liées et s'inscrivent dans le droit fil de la feuille de route du Groupe spécial mondial et de l'initiative One WASH. Cette stratégie est également liée au livre blanc de la Fédération internationale sur la [sécurité sanitaire mondiale](#), car elle tient compte d'autres maladies et s'appuie sur des mécanismes à déploiement rapide, notamment des profils individuels pertinents et les unités d'intervention d'urgence dédiées à la santé et à l'eau, l'assainissement et l'hygiène. L'objectif de la stratégie de la Fédération internationale concernant le choléra est que toutes les Sociétés nationales se renforcent et soient mieux à même d'intervenir face à la maladie, de mener des activités de prévention à long terme et de soutenir les gouvernements dans leurs efforts visant à réduire la morbidité et la mortalité dues au choléra. Cet objectif s'articule autour de trois axes :

- Axe 1 : améliorer la préparation, l'action anticipative, la détection précoce et l'intervention pour contenir les flambées de choléra
- Axe 2 : mettre en œuvre une approche intégrée à long terme en matière de santé publique et d'eau, d'assainissement et d'hygiène pour prévenir le choléra
- Axe 3 : promouvoir la coordination, la sensibilisation et la mobilisation de ressources auprès des partenaires internes et externes.

Programmes de préparation aux épidémies et aux pandémies

Grâce à des programmes internationaux – tels que le programme de préparation des communautés aux épidémies et aux pandémies, avec l'USAID, et le partenariat programmatique, avec l'Union européenne –, le réseau de la Fédération internationale mobilise et forme des personnes du monde entier à la préparation et à l'intervention en cas d'épidémie et de pandémie. En juin 2024, les programmes mondiaux de préparation aux épidémies et aux pandémies de la Fédération internationale aidaient des personnes issues de 28 pays à prévenir, détecter et intervenir rapidement en cas de flambée de maladie, contribuant ainsi à sauver d'innombrables vies et à bâtir des communautés en meilleure santé et plus résilientes. Nombre de Sociétés nationales sont en train de mettre en œuvre des

initiatives similaires, avec leurs propres ressources ou grâce à une coopération bilatérale avec des partenaires appartenant ou non au Mouvement. Parmi ces initiatives, nombreuses sont celles portant sur la santé ; l'eau, l'assainissement et l'hygiène ; et la préparation à des aléas multiples. Elles ciblent par exemple les travailleurs en santé communautaire, la vaccination, le paludisme, la promotion de l'hygiène, la préparation au choléra ou la préparation institutionnelle, qui contribuent à la préparation aux épidémies et aux pandémies. Les approches, les outils et les ressources destinés à la mise en œuvre de ces activités sont accessibles en ligne, y compris la boîte à outils de lutte contre les épidémies et les pages sur la surveillance à base communautaire, l'interaction avec les communautés et la redevabilité, la santé à base communautaire et les premiers secours, le droit relatif aux catastrophes, et l'eau, l'assainissement et l'hygiène.

Depuis 2020, la Fédération internationale héberge également la plateforme d'appui aux pays du [Groupe spécial mondial de lutte contre le choléra](#) pour le compte du groupe, ainsi que le [service collectif de communication sur les risques et d'engagement communautaire](#), un partenariat entre la Fédération internationale, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et l'OMS, qui tire parti du soutien actif du Réseau mondial d'alerte et d'action en cas d'épidémie et des parties prenantes clés issues des secteurs de la santé publique et de l'aide humanitaire.

B) PRÉPARATION JURIDIQUE, RÔLE D'AUXILIAIRE ET PLAIDOYER

Les documents de recherche et de plaidoyer mentionnés ci-dessous fournissent d'importants éclairages et des recommandations étayées, qui sont présentées en dernière partie du présent rapport.

En 2021, le Programme sur le droit relatif aux catastrophes de la Fédération internationale a publié son rapport intitulé [Le droit et la préparation et réponse aux urgences de santé publique](#), qui étudie comment le droit et les politiques peuvent appuyer la préparation et l'intervention en cas d'urgence de santé publique, en se penchant sur les cadres juridiques et les activités de lutte contre le Covid-19 dans 32 pays, ainsi que sur d'autres urgences de santé publique telles que celles causées par la maladie à virus Ebola, la maladie à virus Zika et le SRAS. À la suite de la publication de ce rapport, la Fédération internationale a été invitée à rejoindre le [nouveau groupe d'action sur la préparation juridique mis en place par le Programme de sécurité sanitaire mondiale](#). Les membres de ce groupe d'experts mondial et multisectoriel collaborent pour promouvoir la préparation juridique en tant que capacité essentielle pour la préparation et l'intervention en cas d'urgence de santé publique, et pour renforcer la sécurité sanitaire mondiale.

En 2023, dans sa publication phare, le Rapport sur les catastrophes dans le monde 2022, intitulé [Confiance, équité et action locale : tirer les enseignements de la pandémie de Covid-19 pour éviter la prochaine crise mondiale](#), la Fédération internationale a partagé les principaux aspects des enseignements tirés de la pandémie.

En 2022 et 2023, le département Santé et soins de la Fédération internationale a travaillé avec des Sociétés nationales, les bureaux de la Fédération et des parties prenantes externes pour actualiser le Cadre 2030 relatif à la santé et aux soins de la Fédération internationale afin de tenir compte des changements survenus dans l'écosystème de santé du fait de la pandémie de Covid-19. Les composantes du cadre relatives à la sécurité sanitaire, à l'approche des systèmes de santé, à la résilience communautaire et à la protection de la santé ont ainsi été renforcées.

En mai 2024, le département Santé et soins et l'équipe Droit relatif aux catastrophes de la Fédération internationale ont mené une [étude](#) sur le rôle d'auxiliaire des Sociétés nationales dans le domaine de la santé, tel qu'il est prévu par les lois et les politiques dans une sélection de pays d'Afrique et d'Asie du Sud.

Le CICR a fourni des recommandations à l'intention des États membres de l'OMS et de l'Organe intergouvernemental chargé des négociations, lequel planche sur un instrument international pour la prévention, la préparation et l'intervention en cas de pandémie. Au cours de ce processus, il a également noué un dialogue avec les États et d'autres parties prenantes clés afin de mettre en avant les préoccupations humanitaires et fournir des recommandations en matière de pandémie et de conflits armés. Les recommandations destinées aux États portent sur la pertinence du droit international humanitaire dans le cadre de la prévention, de la préparation et de l'intervention en cas de pandémie ; la nécessité de protéger les soins de santé ; l'importance de l'accès aux services humanitaires ; les vulnérabilités spécifiques associées à la vie dans des contextes de crise humanitaire et de conflit ; et la nécessité de tenir explicitement compte des besoins et des contextes humanitaires concernant l'attribution, le stockage, la livraison et la distribution de produits liés une pandémie.

4) CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

La pandémie de Covid-19 a été un signal d'alarme incitant le monde à se préparer dès maintenant aux prochaines crises sanitaires. Renforcer les systèmes de santé et garantir la préparation des sociétés face à un monde de plus en plus soumis aux aléas nécessite des investissements bien plus importants à l'échelle mondiale.

Depuis l'adoption de la résolution 3, le Mouvement a joué un rôle important dans la lutte contre la pandémie de Covid-19 et bien d'autres flambées de maladies. De plus, les approches et les outils de préparation et d'intervention en cas d'épidémie se sont développés et ces dernières années, les programmes de préparation aux pandémies se sont renforcés. Pour autant, selon les principaux constats d'une étude, le rôle d'auxiliaire des Sociétés nationales concernées dans le domaine de la santé et des soins est principalement mentionné dans les politiques sectorielles, plutôt que dans les législations nationales, et n'est souvent pas défini de façon suffisamment claire et spécifique.

Pour parvenir à la sécurité sanitaire mondiale, il est nécessaire d'adopter une approche à l'échelle de la société, à savoir une démarche inclusive et collaborative qui tient compte des interdépendances essentielles entre les communautés, la société civile, le secteur privé et les gouvernements et s'appuie sur ces interdépendances pour porter ses fruits. Les communautés et les acteurs locaux jouent un rôle majeur dans la prévention, la détection précoce et l'intervention rapide en cas de menace de maladie infectieuse. Cependant, des investissements supplémentaires sont nécessaires pour renforcer les systèmes de santé et garantir la participation constructive – en leur en donnant les moyens – des communautés et des acteurs locaux dans la détection des menaces sanitaires et l'intervention avant leur propagation. Les enseignements tirés des flambées passées montrent également combien il est important d'adopter une approche intégrant tous les aléas et d'accorder une attention particulière à la communication sur les risques et à l'interaction avec les communautés afin de renforcer la confiance et de garantir la bonne mise en œuvre des mesures de prévention et de contrôle.

Les résultats issus des études révèlent que globalement, il n'existe pas de législation solide régissant les urgences de santé publique. Dans de nombreux pays, les lois et les politiques en la matière remontent à la fin du 19^e ou au début du 20^e siècle. Elles sont parfois réglementées séparément d'autres types de catastrophes, ce qui débouche sur des approches cloisonnées, des lacunes ou des doubles emplois. Les lois, les politiques et les plans doivent incarner l'initiative « Une seule santé » englobant la société et l'État dans leur ensemble, de façon à faciliter la participation de tous les acteurs et toutes les parties prenantes, ce qui n'est pas encore une réalité dans de nombreux pays. Les acteurs humanitaires tels que les Sociétés nationales ont un rôle clé à jouer dans les urgences de santé publique, et ce rôle devrait être officialisé dans les lois et les politiques. Les acteurs humanitaires devraient en outre bénéficier de dérogations appropriées aux restrictions durant ces épisodes d'urgence. Des mesures

doivent être prises sans délai aux fins de renforcer les cadres juridiques et politiques nationaux relatifs aux urgences de santé publique. Nos principales recommandations sont les suivantes :

- Promouvoir la révision et la mise à jour des lois relatives à la Croix-Rouge et au Croissant-Rouge de façon à y inclure leur rôle d'auxiliaires dans différents domaines d'intervention, notamment les soins de santé classiques et d'urgence
- Intégrer des dispositions spécifiques définissant leur rôle d'auxiliaire dans le domaine de la santé au sein des lois, politiques et plans sectoriels pertinents afin de reconnaître officiellement les contributions des Sociétés nationales dans ce secteur (par ex. : concernant la gestion des dépouilles)
- Garantir la participation et la représentation des Sociétés nationales dans les mécanismes de coordination de la santé et les organes décisionnels
- Mieux soutenir et protéger les intervenants de première ligne, investir davantage dans la préparation juridique et mieux utiliser les données locales
- Investir davantage dans la préparation au niveau national afin de prévenir, détecter précocement et combattre rapidement les flambées futures, en s'appuyant sur les principes de la confiance, de l'équité et de l'action locale.

D'autres leçons importantes ont été tirées de la pandémie de Covid-19, lesquelles influent et continueront d'influer sur les interventions face aux épidémies et pandémies actuelles ou futures. Il convient de souligner avec force l'importance cruciale du respect du droit international humanitaire pour protéger les civils et leurs infrastructures contre les chocs des épidémies. L'aide humanitaire doit être accessible à tous ceux qui en ont besoin, sans manipulation politique, en garantissant la distribution équitable de ressources telles que les vaccins, et en tenant compte de toutes les personnes qui peuvent passer à travers les mailles du système d'intervention (par exemple les détenus, les personnes vivant sous l'autorité d'un groupe armé et les personnes vivant dans des zones difficiles d'accès). Face à une pandémie, l'intervention s'étend au-delà des besoins de santé immédiats et doit s'attaquer plus largement aux chocs qu'elle entraîne sur l'assainissement, les filets de sécurité sociale et les moyens de subsistance.